



APPEL A FILMS

« CINECHAT »

MODALITÉS ET RÈGLEMENT DE L'APPEL A FILMS

Cet appel à films est gratuit, ouvert à tous sans restrictions concernant le public ni l'origine géographique ou la date de réalisation des films.

Cet appel à films a pour but de créer une sélection d'œuvres courtes mettant en scène la marionnette ou l'objet et qui seront diffusées dans le cadre du CinéChat, cinéma ambulant qui comme un gros matou se promènera de lieu en lieu. Nous diffuserons dans une caravane transformée en petite salle de cinéma d'une quinzaine de places et nous mettrons à l'honneur des films artisanaux, des premiers films, des films d'école, des œuvres sensibles, méconnues, singulières dans un programme d'une trentaine de minutes.

THEME

Les films devront être réalisés ou mettre en scène des marionnettes et/ou des objets animés.

DATES

L'envoi des films est ouvert du 3 octobre au 15 novembre 2017.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le film devra être dans un format court, n'excédant pas 5 minutes, générique compris.

Le support fourni devra être sous format DVD (mp4, avi, mov, wmv, mpg...), ou toute autre plateforme d'échange de fichiers (dropbox, wetransfer...). La qualité de l'image devra être suffisante pour une projection sur grand écran.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'appel est ouvert aux films courts qu'ils soient de fictions, documentaires ou animations.

La participation est gratuite.

Le film devra être transmis, accompagné de la fiche d'inscription, et des éléments de droits à l'image le cas échéant :

- par mail à creatures.cie@gmail.com au plus tard le 15 novembre 2017
- par courrier à Créatures compagnie, les Beaux Manteaux Sud, 72610 FYE (l'association n'est pas responsable du transport et des éventuelles détériorations liées à l'envoi)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Qualité et originalité du film, cohérence avec le format et le thème.

Les films retenus seront communiqués au plus tard le 05 décembre 2017 par mail, en l'absence de nouvelles, les participants pourront considérer que leur film n'est pas sélectionné.

EXPLOITATION

Les films sélectionnés feront l'objet d'une diffusion publique lors de la tournée du CinéChat.

Je, soussigné _____ (nom de l'ayant droit), donne mon accord à titre gracieux, pour que les copies de présélection (VHS, DVD, etc.) du film _____ puissent être utilisées dans le cadre des projections en caravane de la structure organisatrice (CréatureS compagnie) lors des projections à but non lucratif, et ce pour une durée de 1 an.

A compter de la deuxième année de projection, une rémunération forfaitaire de 1% de la somme perçue annuellement par la structure organisatrice dans le cadre de l'organisation de la projection me sera reversée.

En contrepartie je conserve en parallèle toute propriété de mon œuvre et reste libre de l'utiliser.

En aucun cas ces supports de sélection ne pourront faire l'objet de séances publiques hors contexte précisé ci dessus, sauf autorisation écrite spéciale de l'ayant droit.

A titre informatif, une journée de projection sera facturée 350€ TTC par la structure organisatrice, durant la première année d'exploitation, auprès des lieux d'accueil (écoles, bibliothèques...) afin de couvrir les frais inhérents à l'organisation de ces séances (réhabilitation de la caravane cinéma, assurances, frais de déplacements, charges salariales...).

La structure organisatrice ne prend aucune responsabilité concernant la déclaration des droits d'auteurs, lesquels sont du ressort du producteur du film. Les participants sont tenus de mentionner au générique du film les musiques utilisées (titre/auteur/compositeur).

Les ayants droits et producteurs du film s'engagent à avoir acquis toutes les autorisations nécessaires à la diffusion de l'œuvre (droits à l'image notamment).

ACCEPTATION DES DÉCISIONS

La participation à cet appel à films vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne sélectionner aucun film s'il juge la valeur des réalisations proposées insuffisante.

FAIT A

LE

SIGNATURE :